



Aménagement

- **Affichage:** le panneau ou autocollant de centre de collecte SENS, ou encore un panneau propre au centre contenant des informations équivalentes, doit être disposé à l'entrée.
- **Nombre de conteneurs devant être mis à disposition (quantités minimales recommandées par la fondation):**
 - ⇒ 2 palettes sans cadres pour les appareils à compresseur et les gros électroménagers
 - ⇒ 2 palettes avec 3 cadres pour les marchandises SENS mélangées ainsi que les sources lumineuses non linéaires;
 - ⇒ 1 conteneur spécial pour les sources lumineuses linéaires (palettes pour tubes fluorescents ou fûts en carton)
- **Protection des appareils contre les intempéries:** utilisez des conteneurs fermés ou sous abri; recouvrez les conteneurs à ciel ouvert d'une bâche.
- **Protection des appareils contre les vols:** installez une clôture ou un entrepôt pouvant être fermé à clé, ou encore un portail muni d'une serrure.

Gestion

- **Heures d'ouverture:** le centre doit être ouvert au moins une fois par semaine.
- **Chiffre d'affaires:** au moins 40 francs par mois (ou 500 francs par année).
- **Quantité minimale de reprise par ordre de reprise:** 4 palettes ou sources lumineuses ou encore 20 gros électroménagers ou appareils à compresseurs
- **Reprise des appareils non soumis à la TAR:** il s'agit de tous les appareils qui ne figurent pas sur les listes d'appareils SENS.
Ceux-ci comprennent essentiellement les appareils suivants: vitrines frigorifiques, appareils à compresseur mesurant plus de 4 m 20, installations ménagères précédemment encastrées dans un mur (chauffe-eau, chauffages à mazout, etc.), lampes à incandescence (=ampoules normales), enseignes lumineuses au néon, lampes spectrales, lasers.
 - ⇒ **Attention: pour les appareils non soumis à la TAR,** le remettant est tenu de payer la prestation de récupération de ces derniers lors de la remise au centre de collecte.
- **Tri:** les marchandises SENS doivent être séparées des marchandises SWICO (électronique de loisirs, ordinateurs, appareils téléphoniques et électronique de bureau). Les marchandises SENS doivent être triées et entreposées conformément à la directive SENS en vigueur.
- **Ordre de reprise:** vous êtes tenu d'émettre l'ordre vous-mêmes (il n'est pas permis de déléguer cette tâche à un transporteur ou à un récupérateur!).

Changements administratifs

- **Changements d'adresses, changements d'heures d'ouverture, etc.:** toutes les modifications doivent être annoncées à l'adresse suivante: SENS, Service des centres de collecte, Obstgartenstrasse 28, 8006 Zurich 043 255 20 09, courriel: sa@sens.ch

NB: pour prendre connaissance des exigences relatives à la gestion d'un centre de collecte SENS, la présente feuille d'information n'est pas suffisante. Il est impératif de lire attentivement le contrat de centre de collecte ainsi que les annexes à ce dernier.